

## FICHE DETAILLEE PAR ACTION DE DEVELOPPEMENT

OPERATEUR		FICHE ACTION N°3	
Nom de	CCPN	Date de démarrage : 1 septembre 1998	
Adresse de la collectivité locale :	8 rue des épinoches 27220 Saint André	Intitulé de l'action : relais parents assistantes maternelles	
Nom du gestionnaire :	CCPN		
Structure ou service concerné :	Relais parents assistantes maternelles		
Coordonnées du maître d'œuvre :	CCPN	Locaux : 3 bis rue Jules Ferry 27220 Saint André de l'Eure	

CONSTATS INITIAUX
<p>Un territoire en développement (430 nouveaux logements prévus sur les 3 années à venir) avec une augmentation constante du nombre de familles et d'enfants; 1313 enfants de 0 à 6 ans allocataires en 2006, 1278 en 2005. 205 naissances en 2005. Un territoire très étendu géographiquement.</p> <p>Un taux d'activité des parents et des mères supérieur à la moyenne départementale</p> <p>Une demande d'accueil de plus en plus forte, et des demandes spécifiques : accueil d'urgence, accueil d'enfants handicapés, horaires atypiques. Une forte demande des parents de lieux de socialisation pour leurs enfants, de conseils éducatifs et un besoin exprimé de rencontrer d'autres parents.</p> <p>Un nombre important d'assistantes maternelles : 143 ce qui représente 380 places d'accueil réparties sur 19 des 24 communes de la cdc.</p> <p>Une offre d'accueil collectif centralisée à Saint André mais insuffisante au regard du nombre de demandes: 27 places pour tout le territoire</p>

INTITULE DE L'ACTION
Continuité de l'action: relais parents assistantes maternelles

OBJECTIFS DE L'ACTION
<p><b>Généraux:</b></p> <p>Soutenir les parents dans leur rôle éducatif</p> <p>Permettre aux parents de concilier vie familiale, sociale et professionnelle</p> <p>Améliorer l'offre d'accueil du territoire</p> <p>Permettre aux acteurs de s'approprier leur environnement</p> <p><b>Opérationnels:</b></p> <p>Informar, échanger avec les familles sur l'évolution de leurs enfants</p> <p>Permettre aux parents d'accéder à un mode d'accueil adapté à leurs besoins</p> <p>Créer une relation de proximité sur le plan géographique et relationnel entre l'offre et la demande, entre les acteurs</p> <p>Mettre en lien les offres d'accueil des assistantes maternelles et les demandes des parents</p> <p>Participer à l'observatoire des problématiques familiales du territoire et participer à la mise en place des éléments de réponse</p> <p>Enrichir la pratique professionnelle des assistantes maternelles par la diversification des activités, le développement d'échanges transversaux</p> <p>Observer les problématiques professionnelles des assistantes maternelles et construire des réponses</p>

rompre le sentiment d'isolement
---------------------------------

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE</b>
---

**Personnel:** 1animatrice éducatrice de jeunes enfants à temps plein

**Public:** les assistantes maternelles, les parents employeurs, des parents sans activité professionnelle, des candidates à l'agrément, les enfants de 0 à 6 ans, partenaires

**Actions:** accueils individuels, collectifs, animations, activités d'éveil décentralisées sur certaines communes de la cdc accessibles aux assistantes maternelles et parents, réunions d'information, mise en place de formations, manifestations,

Temps de concertation à l'échelle locale, départementale (ex réseau des RAM)

gestion de l'offre et de la demande

Construction d'outils de communication: gazette, plaquettes,

Inscription dans les réseaux locaux, développement de nouveaux réseaux

**Partenariat:** parents, assistantes maternelles, communes, PMI, associations, médiathèque, autres structures d'accueil du territoire, autres RPAM

**perspectives:** pérennisation de l'existant

<b>ECHEANCIER DE L'ACTION</b>
-------------------------------

2008 - 2010
-------------

<b>RESULTATS ATTENDUS et ELEMENTS DE MESURE</b>
---

**Résultats attendus:**

Augmentation de l'offre d'accueil, amélioration de l'offre, meilleure réponse à la demande d'accueil, implication des acteurs dans les projets,

**Indicateurs quantitatifs:** nombre d'entretiens, de séances d'activités d'éveil, de réunions d'information, nombre de participants, nombre de demandes et d'accueil satisfaites

**Indicateurs qualitatifs :** satisfaction des usagers, degré de participation du public dans les actions, évolution des comportements, suivi des demandes

**Fiche action n°3 : Relais de parents et d'assistantes maternelles**

Le projet de structure du RPAM fut renouvelé cette année, il sera valide jusqu'au 31/12/2010.

le RPAM se propose de soutenir l'articulation entre une offre d'accueil des 154 ( soit 6.69% d'augmentation de l'offre d'accueil) assistantes maternelles réparties sur 19 communes de la CCPN ( soit 393 places) et une demande parentale.

Il soutient sur le plan éducatif et social parents et assistantes maternelles par l'intermédiaire de conseils et d'interventions dans 5 points stratégiques du territoire. Néanmoins, même si cette couverture est globale, elle n'est pas pour autant régulière : Prey, Croth et Marcilly sur Eure.

De même, les demandes d'accueil par les parents ne semble pas homogène sur le territoire, certaines assistantes maternelles constatent une baisse d'activité (Croth, Marcilly sur Eure) alors que d'autres perçoivent une

consolidation ( Prey, Grosseoeuvre, Garennes sur Eure).

5 communes n'ont toujours pas une offre individuelle d'accueil sur leur territoire.

En ce qui concerne l'animation, 99 séances d'activités furent proposées, 54 parents inscrits, 62 assistantes maternelles participantes, 147 enfants accueillis. 3 soirées d'informations à l'intention des parents furent organisées, 5 à destination des assistantes maternelles, 2 aux associations d'assistantes maternelles. De nombreux partenariats existent: multi accueil, PMI, relais limitrophes, médiathèque, associations locales, CLSH....Le déplacement des locaux vers le CLSH maternel est très apprécié par le public accueilli.

Des rencontres transversales mises en oeuvre par la CAF et la PMI soutiennent l'accomplissement d'une politique d'accueil individuel.

Une des difficultés majeures reste la mobilisation des assistantes maternelles lors des temps de « professionnalisation » en dehors de leurs horaires d'accueil; la seconde est relative au fait que la performance financière de cette structure a un coût « social ». En effet, la collectivité ne peut impacter la considération par les assistantes maternelles des horaires atypiques.

Compte tenu des projets gouvernementaux en cours, la mise en oeuvre d'une politique homogène d'accueil individualisé sur l'ensemble du territoire peut être déterminante si nous considérons les nombreux projets de construction.